

**NOTICE D'INFORMATION
CAP CONDUCTEUR ROUTIER DE
MARCHANDISES
Options Livraisons de proximité
et Livraisons longue distance
CANDIDATS INDIVIDUELS
SESSION 2027**

Arrêté du 26 mars 2025 portant création de la spécialité « conducteur routier de marchandises » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

EP1 – Préparation et clôture de l'opération de transport UP1

Coefficient : 4

Epreuve ponctuelle

L'épreuve se déroule sous la forme d'une épreuve écrite, pratique et orale

Durée : deux heures

EP2 – Réalisation du transport en toute sécurité UP2

Coefficient : 9

Cette épreuve comporte deux parties :

– **première partie de l'épreuve EP2** : épreuves pratiques « hors circulation » (HC) et « en circulation » (CIR) du permis de la catégorie C (option « Livraisons de proximité ») ou de la catégorie CE (option « Livraisons longue distance ») coefficient 6 ;

– **deuxième partie de l'épreuve EP2** : prise en charge ou mise à disposition de marchandises coefficient 3.

Option Livraisons de proximité

1re partie : 1 h 30

2de partie : 1 h 30

Option Livraisons longue distance

1re partie : 2 x 1 h

2de partie : 1 h 30

Rappel :

Les candidats scolaires des établissements privés hors contrat, les stagiaires de la formation professionnelle continue justifiant d'une formation en organisme privé et les candidats majeurs sans formation à la présente spécialité de CAP, mais justifiant d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel de 14 semaines minimum **doivent être titulaires de la catégorie C (option « Livraisons de proximité ») ou de la catégorie CE (option « Livraisons longue distance ») du permis de conduire et présenter une carte de qualification de conducteur (CQC) correspondante en cours de validité pour se présenter à l'examen.**

Ces candidats sont de fait dispensés de la première partie de l'épreuve EP2

Les services en charge des examens ainsi que le chef du centre d'examen ou son représentant s'assurent de la validité du permis de conduire et de la CQC.

EP3 – Application des procédures UP3

Coefficient : 3

Epreuve ponctuelle

L'épreuve se déroule sous la forme d'une épreuve orale

Durée : 20 minutes (10 minutes maximum de présentation – 10 minutes maximum d'entretien avec le jury)

L'épreuve s'appuie sur un rapport rédigé par le candidat comprenant :

- en première partie : une description succincte (3 pages maximum) de l'entreprise ou des entreprises dans la ou lesquelles il a mené des activités en lien avec le transport de marchandises générales ;
- en seconde partie : une description (4 à 5 pages) des procédures qu'il a été amené à mettre en œuvre dans le cadre et en lien avec les activités A3.2 (préserver la sûreté des biens) et A3.3 (préserver sa santé et l'environnement). Dans le cadre de ce dossier en lien avec les activités et tâches réalisées relevant de l'activité A3.1 (prévenir, traiter un incident ou un accident), le candidat est amené à relater par écrit (2 à 3 pages) et à l'aide de différents documents (rapport rédigé à l'intention de l'exploitant, de l'assurance, articles de presse...) comment il a été confronté et amené à gérer un incident ou un accident. A défaut de cette expérience vécue en situation professionnelle, le candidat pourra s'appuyer sur des faits ou articles de presse ou de revues spécialisées.

Le rapport remis au format numérique au centre d'examen sera constitué à l'initiative du candidat de 10 à 15 pages maximum, annexes comprises. Il récapitule :

- l'inventaire des situations de travail proposées et réellement vécues en entreprise ;
- au travers des situations identifiées, la présentation et l'analyse de chaque situation particulière et réalisée en entreprise, significative des activités, tâches et compétences du référentiel, seront notamment, décrit :
- le contexte permettant de comprendre les activités menées ;
- les procédures mises en œuvre pour assurer la sûreté et la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- les moyens utilisés et mis en œuvre ;
- les documents fournis, non soumis à l'obligation de réserve et de confidentialité permettant d'appréhender les situations décrites dans le rapport.

La présentation de l'entreprise et les situations rencontrées sont formalisées au format numérique par le candidat pour la soutenance orale. Le dossier ainsi rédigé dans le respect de la langue française (grammaire, syntaxe et orthographe) décrit les conditions d'exercices, le degré d'autonomie, les résultats obtenus dans le cadre des activités et tâches confiées en milieu professionnel et les dispositions prises par le candidat et l'entreprise et ses services et relatives à ses activités.

Le dossier devra être envoyé par mail au plus tard à la date du 20 mai 2027, à l'adresse veronique.laurencon@ac-grenoble.fr

En cas d'absence du dossier remis à la date fixée par l'académie, le candidat ne peut être interrogé. La mention « non-valide » (NV) est portée sur le relevé de notes, le candidat ne peut être interrogé, il ne pourra se voir délivrer le diplôme.

Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) d'une durée minimale de 14 semaines, dans les trois ans précédant l'examen, **au plus tard à la date du 31 mars 2027**, à l'adresse veronique.laurencon@ac-grenoble.fr

En l'absence d'attestation de PFMP ou d'attestation de travail conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par l'académie, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

● **Votre correspondant :**

↳ Mme Véronique Laurençon - veronique.laurencon@ac-grenoble.fr - 04.56.52.46.85